

N°5 : Hospice Général (HG)

Audit de gestion, relatif au plan directeur informatique 2007-2011, intégré au projet de loi 10063

Les recommandations de la Cour ont été reçues avec beaucoup de réticence par l'HG qui les a adoptées actuellement, à la suite de la pression exercée par le Grand Conseil à l'occasion du vote sur le projet de loi examiné.

Dans l'orientation des recommandations de la Cour, le projet de loi (d'un montant de 16.8 millions pour l'HG) initialement déposé pour la période 2007 – 2011 a été ramené à la période 2008-2009 par l'HG puis approuvé par le Grand Conseil en février 2008 pour un montant de 8.6 millions.

Le Président du Conseil d'administration de l'HG informe que de nouveaux projets de loi pour la période 2010-2011, portant notamment sur la partie de l'informatique financière, seront déposés d'ici à fin 2008 et seront élaborés conformément aux meilleures pratiques (études de faisabilité, recherche d'alternatives, rédaction d'un cahier des charges servant de base au chiffrage du projet qui sera fait avec l'ensemble des partenaires du projet).

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audit)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3= Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 5 : HG					
3.2.4	Mener et rédiger une étude de faisabilité pour la partie financière	1 = Fort	Directeur des Finances	31.10.2008	En cours	Le suivi sera fait au fur et à mesure des échéances des délais.
3.3.4	Etablir un cahier des charges du projet pour la partie financière	2 =Moyen	Directeur des Finances	Sera inclus dans le nouveau projet de loi pour la période 2010-2011	En cours	Le suivi sera fait au fur et à mesure des échéances des délais
3.4.4	Affiner le coût lié au passage à la CFI en collaboration entre l'HG, le CCCFI et le CTI. pour la solution retenue et sur la base d'un cahier des charges Les coûts internes doivent également être chiffrés puis suivis.	1 = Fort	Directeur des Finances	31.12.2008	En cours	Le suivi sera fait au fur et à mesure des échéances des délais
3.5.4	Amender au plus vite le projet de loi 10093 pour démarrer certains lots urgents et mener pour les autres lots les études de faisabilité, le cahier des charges du plan directeur informatique et le chiffrage.	1 = Fort	Secrétaire Général	Le Grand Conseil a voté le projet de loi 10063 les 21 et 22 février 2008 pour la période 2008 - 09	Fait	Le suivi sera fait au fur et à mesure des échéances des délais
3.5.4	Déposer un nouveau projet de loi intégrant les autres lots, cette fois dûment identifiés, approuvés et chiffrés par les parties prenantes.	1 = Fort	Secrétaire Général	31.12.2008	En cours	Le suivi sera fait au fur et à mesure des échéances des délais